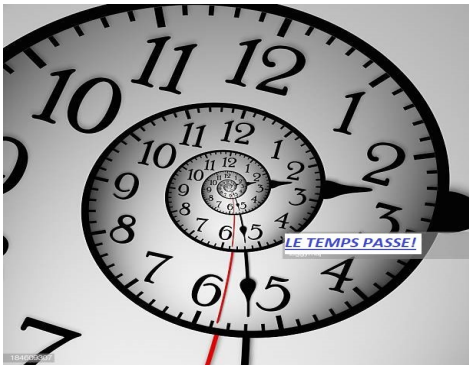


## Parlons avenir de la profession ! AUDIENCE Sous-Direction des Métiers

Le 12 octobre 2018, le SNEPAP-FSU a souhaité faire un point d'étapes concernant les chantiers métiers en cours, en rencontrant Mme BONAFINI adjointe au SDMe. En tant que première organisation syndicale de la filière Insertion et Probation, de nombreux éléments se devaient d'être éclairés.



Sur les suites données au groupe de travail relatif aux **surveillants pénitentiaires en charge des PSE**, la doctrine d'emploi devrait sortir d'ici peu... mais quand ? Et quelle est son contenu ? De plus, Mme BONAFINI, nous a assuré qu'elle était circularisée auprès de toutes les sous-directions. Mais quid de son application ? Si cette annonce peut-être satisfaisante, l'absence de temporalité et de contenu nous invite à la prudence.

**Le SNEPAP-FSU continuera de veiller attentivement pour qu'enfin ce dossier aboutisse !**

Concernant le **déploiement du RPO1**, ce dernier a été présenté à la DACG et a reçu un très bon accueil de la part des magistrats qui ont souligné la qualité de ce travail. Parallèlement, le plan de déploiement se poursuit par la mise en œuvre de formations au sein de chaque direction interrégionale et par la présentation du référentiel aux chefs de cour, magistrats et chefs d'établissement. Le point sera fait avec les différentes DISP en janvier 2019. Il ressort également que de nombreux SPIP mettent en œuvre des réunions départementales où les agents s'approprient le RPO1, et ce sans difficulté, afin d'enrichir et développer le contenu de leur prise en charge.

*A l'image de ce que porte le SNEPAP-FSU depuis de nombreux mois, les SPIP sont prêts et volontaires pour la mise en œuvre du RPO1*

*A la différence des autres syndicats qui réalisent leur retard pris dans la considération de ce mouvement de fond, le SNEPAP-FSU ne peut que se féliciter de ce double mouvement : celui des terrains et celui impulsé par la DAP avec les DISP.*

Les travaux sur les **RPO2 (sur la formation et les compétences de l'ensemble des personnels des services)** et **RPO3 (sur l'organisation et le fonctionnement des services)** se poursuivent dans le cadre de groupes de travail constitués de professionnels des terrains (SPIP / DISP / ENAP).

Le RPO 2 consiste dans l'établissement de fiches-métier qui peuvent se décliner en fiches de fonction. Ces dernières viseront à déployer le RPO1. Le SNEPAP-FSU restera vigilant à ce que ces

fiches ne servent pas à porter une vision « explosée » du métier de CPIP, surtout en cette période où l'administration centrale cherche à mettre en œuvre le RIFSEEP, soit l'hyper-individualisation des métiers.

Quant au RPO3, il aura pour objet de définir de façon opérationnelle le fonctionnement du service dans la cadre de la prise en charge des usagers en rappelant les différentes procédures (741-1, bureau de l'exécution...) et en présentant les liens avec les partenaires et les établissements pénitentiaires. **Le SNEPAP-FSU a rappelé que l'harmonisation des pratiques ne devait pas conduire à la standardisation des interventions !**

Concernant les organigrammes fonctionnels, il nous a été indiqué que les organisations professionnelles seraient très vite conviées à une nouvelle réunion et que le **ratio de 60 personnes par CPIP était arrêté. Maintenant, passons des paroles aux actes, le retard pris devient intolérable pour toute la filière IP !**

Enfin, concernant l'évaluation et surtout la question des outils, la sous direction des métiers souhaite établir un guide de l'évaluation qui serait constitué d'une pluralité d'outils d'évaluation afin de prendre en compte les différents profils de PPSMJ. Après l'expérimentation de PREVA qui est restée sans suite, compte-tenu de la faiblesse des moyens alloués, le SNEPAP-FSU sera vigilant quant à la réalisation de ce guide et des outils qu'il va préconiser, qui devra tant prendre en compte les aspirations des professionnels que la finalité d'un travail d'évaluation structurée pour favoriser la désistance des usagers.

Les prochains groupes de travail seraient prévus pour le mois de novembre.

Le SNEPAP-FSU remarque que les dossiers avancent doucement mais nous sommes satisfaits de savoir que la sous-direction métier nous consultera et nous associera à la réalisation de nombre de ces projets.

Le SNEPAP-FSU veillera à l'avancement de l'ensemble des RPO et fera régulièrement le point quant à ces différentes questions métier indispensables pour la reconnaissance de l'ensemble des professionnels exerçant en SPIP.

*A Paris, le 16 octobre 2018*



**Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire**  
12-14 rue Charles FOURIER - 75013 PARIS

Tél : 07.69.17.78.42 – 07.86.26.55.86 – Fax : 01.48.05.60.61

Messagerie : [snepap@free.fr](mailto:snepap@free.fr) – Site Internet : <http://snepap.fsu.fr> – <https://twitter.com/snepap>